



**Question orale de la Députée Kattrin JADIN**  
**à Madame Marie Christine MARGHEM, Ministre de l'Energie, de l'Environnement**  
**et du Développement durable**  
*concernant*  
**l'agro-écologie**  
*- déposée le 29 mai 2017 -*

Madame la Ministre,

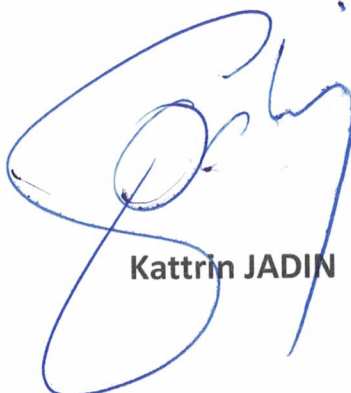
L'agro-écologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

Elle implique le recours à un ensemble de techniques qui considèrent l'exploitation agricole dans son ensemble. C'est grâce à cette approche systémique que les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en améliorant les performances environnementales.

Madame la Ministre, ma question est, dès lors, la suivante:

- Avec cette méthode, serait-il possible de complètement arrêter l'utilisation des pesticides?
- Des études ont-elles été réalisées à ce sujet en Belgique?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.



**Kattrin JADIN**

## Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Réponse à la question parlementaire orale n° 18887 du 30/05/2017 posée par Mme Katrin JADIN.

Comme je l'ai dit et écrit à plusieurs reprises, j'ai toujours été et je reste très vigilant par rapport aux risques que peuvent présenter les produits phytopharmaceutiques.

D'autre part, je soutiens tout particulièrement le Plan fédéral de réduction des pesticides, qui vise à réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement par tous les moyens, y compris la réduction de l'utilisation et de la mise sur le marché des produits, notamment si la réduction de l'utilisation est le moyen approprié d'obtenir une réduction du risque.

A titre d'exemple, pour ce qui est des usages non-professionnels, je proposerai prochainement, dans le cadre du nouveau plan fédéral de réduction des pesticides 2018-2022, des dispositions visant à l'interdiction de mise sur le marché et donc d'usage des herbicides destinés aux particuliers (sauf les bio pesticides ou les substances à faible risques et les substances de base).

J'interdirai également les produits destinés aux amateurs (fongicides, insecticides,...) classés « CMR2 », c'est-à-dire « suspectés » d'être Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques. Jusqu'à présent, seuls les produits « avérés » ou « présumés » Cancérigène, Mutagènes ou Reprotoxiques étaient interdits pour les particuliers.

Il s'agit, ici, d'une réduction du nombre de produits sur base du « principe de précaution » considérant le cas particulier d'un usage par un public amateur non formé.

Parallèlement, je continue à encourager le développement d'alternatives à faibles risques, afin notamment d'élargir la palette des produits dont l'usage est peu risqué tant pour les particuliers que pour les professionnels. L'évolution est en marche depuis des années déjà. Nous devons continuer dans ce sens.

Pour ce qui est de vos questions relatives aux systèmes de production agricole, tel que l'agro-écologie, elles relèvent des compétences des Régions. Ces dernières ont notamment eu à transposer la directive relative à l'utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, laquelle fait entre autres référence à la lutte intégrée.

Je vous invite donc à contacter les autorités régionales à ce sujet.